



MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE
L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



SEMINAIRE INTER-PAYS DES EXPERTS DU PQIP/DCTP SUR L'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE

ABIDJAN, DU 31 MARS AU 1^{er} AVRIL 2014
IVOTEL PLATEAU ~ ABIDJAN/COTE D'IVOIRE

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le séminaire inter-pays des experts du Pôle de Qualité Inter-pays dans le domaine de Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (PQIP/DCTP) sur l'emploi des jeunes s'est tenu les 31 mars et 1 avril 2014 à l'Hôtel Ivotel à Abidjan.

Organisé par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) de la République de Côte d'Ivoire, et l'ADEA, avec le soutien de Partenaires Techniques et Financiers (AFD, GIZ, BAD, Coopération Canadienne, NORRAG/Coopération Suisse), cette rencontre vient en deuxième étape de la préparation de la manifestation de haut niveau sur l'emploi des jeunes prévue pour juillet 2014. Des experts pays ont été identifiés pour faire un travail préalable de collecte d'indicateurs et d'analyse sur la situation des jeunes face à l'emploi et sur les mesures prises par les autorités dans leur pays.

24 pays sur les 27 invités étaient représentés : **Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Cap-Vert, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée Conakry, Kenya, Libéria, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, et Zimbabwe.**

Objectifs du séminaire

Le séminaire visait les objectifs suivants :

- faire le point sur la réalisation des rapports pays et, si nécessaire, apporter une assistance individualisée aux experts qui n'ont pas finalisé leur travail ;
- organiser une présentation des grandes lignes des rapports pays afin d'identifier les principaux éléments constitutifs de chaque rapport et, éventuellement, les points à développer et/ou à approfondir ;
- faire une première analyse des points de convergence stratégiques et opérationnels entre pays afin de commencer à diagnostiquer les points potentiels de mutualisation inter-pays des politiques et pratiques de formation, d'insertion et d'accès des jeunes à l'emploi;
- débattre avec les experts des thématiques prioritaires se dégageant des rapports pays en vue de commencer à esquisser les grandes lignes du futur document de synthèse et de proposition d'actions à l'intention de la conférence des ministres de juillet.

Le présent rapport vise à mettre en exergue les principaux constats émanant des présentations des rapports et des discussions, et à identifier les points à améliorer dans les rapports pays. Il récapitule les propositions d'actions qui feront l'objet de recommandations pour la Conférence des Ministres de juillet. Après avoir présenté brièvement le déroulement des travaux, il s'articule autour des points suivants :

- les principaux constats à la suite des présentations-pays ;
- les points saillants des discussions ;
- les orientations et les recommandations pour la Conférence des Ministres ;
- la finalisation des rapports pays ; et
- la vie du Pôle de Qualité Inter-pays pour le Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (PQIP/DCTP) et les actions futures.

I- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux du séminaire ont été organisés sur deux journées marquées par la cérémonie d'ouverture, les travaux en plénières et en groupes et la cérémonie de clôture.

La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture du séminaire a été présidée par Monsieur Moussa DOSSO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP). Elle a été marquée par trois allocutions : l'allocution du Coordinateur du Pôle, Monsieur Amara KAMATE, celle de Monsieur Richard WALTHER, représentant le Secrétaire Exécutif par intérim de l'ADEA et par l'allocution d'ouverture de Monsieur le Ministre Moussa DOSSO.

Monsieur Amara KAMATE a, dans son intervention, retracé l'historique des différentes rencontres des pays membres du PQIP/DCTP à Abidjan depuis 2010 avant de se féliciter de la grande mobilisation des pays africains membres de ce pôle sur les questions liées au développement des compétences techniques et professionnelles, et en particulier, à l'efficacité de l'insertion des jeunes dans la vie socioprofessionnelle.

Monsieur Richard WALTHER a, à son tour, expliqué le sens de l'appui de l'ADEA à la promotion du PQIP/DCTP. Il a remercié le gouvernement ivoirien pour la part active que prennent les structures du Ministère dans le développement du Pôle en général, et plus particulièrement dans la gestion des questions touchant à la formation et à l'accès des jeunes à un emploi décent et durable.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre d'Etat Moussa DOSSO a développé l'importance que la Côte d'Ivoire attache à la collaboration et aux partenariats entre les pays africains en vue de partager les expériences, les ressources et les défis actuels en matière de formation technique et professionnelle et d'emploi des jeunes. Il a souligné l'urgence du défi de l'emploi des jeunes et encouragé les experts présents à proposer des solutions concrètes et efficaces pour faire face à cette problématique.

En séance plénière, les 24 experts-pays ont fait une présentation en cinq points :

- Données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi ;
- Données de base concernant le monde du travail ;
- Mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP ;
- Mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois ;
- Expériences significatives d'insertion ou d'emploi des jeunes.

Ces présentations ont été suivies de questions de clarification et de discussions sur les enjeux de l'emploi des jeunes mais aussi sur des notions liées à la problématique : la définition du « secteur informel » de l'économie ; les nouvelles données telles que les « NEETs », les jeunes découragés, etc.

A la suite des séances plénières, 3 groupes (2 francophones et 1 anglophone) se sont constitués pour approfondir les constats faits notamment dans le lien entre les situations économiques des pays et les systèmes de formation, et pour faire un choix concerté des mesures efficaces dans le domaine du développement des compétences techniques et professionnelles, de l'insertion des jeunes et de la création d'emplois.

La cérémonie de clôture a eu lieu le 1^{er} avril 2014 à 17h30 heures. Elle a été présidée par Monsieur Moussa DOSSO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP). Dans son adresse, il a félicité les experts pour la qualité des travaux réalisés. Il a fini ses propos en indiquant que former pour l'emploi et promouvoir l'emploi des jeunes, dans une économie africaine dominée par la très petite entreprise et la micro activité, opérant majoritairement dans le secteur informel, avec une création limitée d'emplois pour absorber le flux de nouveaux arrivants sur le marché, est indiscutablement assurer l'avenir de l'Afrique.

Le Ministre d'Etat a pris, par ailleurs, l'engagement de faire du PQIP/DCTP qu'il préside un cadre de rencontre et de renforcement de la coopération africaine en matière de formation, d'insertion et de promotion de l'emploi des jeunes.

II. LES PRINCIPAUX CONSTATS A LA SUITE DES PRESENTATIONS-PAYS

Les constats faits à la suite des présentations soulignent la pertinence de la problématique de l'emploi des jeunes, l'existence dans la plupart des pays d'une économie duale avec un secteur informel très important et ayant beaucoup de potentiels d'insertion des jeunes et de création d'emplois, l'existence d'initiatives dans tous les pays pour la promotion de l'emploi des jeunes, et la diversité des degrés de mise en œuvre et d'évaluation de l'impact des politiques et pratiques en matière de formation et d'emploi.

Sur la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi

- Les taux des jeunes en chômage sont très élevés variant de 13 à 28%. Ils représentent en moyenne le double de la moyenne nationale dans les pays membres du PQIP/DCTP. Les taux dans les catégories des jeunes en situation de découragement et des NEETs sont aussi très élevés ;
- L'accès au système formel d'ETFP des pays reste globalement limité ;
- Dans les pays où existent des données sur l'apprentissage traditionnel et/ou rénové, les taux de jeunes dans ce système sont relativement élevés, et supérieurs à ceux des jeunes engagés dans les structures formelles de formation technique et professionnelle ;
- Les données sur les taux d'insertion des jeunes en fin de formation technique et professionnelle ne sont pas disponibles pour tous les pays ;
- Il y a un besoin de disposer d'informations fiables sur le marché du travail.

Sur la structuration du monde du travail

- Le poids économique élevé du secteur informel dans la plupart des pays par rapport au secteur formel : 80 à 98% des actifs. Une faiblesse de l'emploi formel (2 à 7%) avec un faible développement du secteur privé formel (1% à 5%) ;
- Le déclin des industries existantes face à la compétition des pays émergents (Chine, Inde, etc.) ;
- La prédominance du secteur primaire dans tous les pays, à quelques exceptions près (Tunisie, Maroc, Afrique du Sud) ;
- La disparité de la répartition des emplois entre les milieux urbain et rural, avec des emplois modernes dans les secteurs secondaire et tertiaire plus nombreux en milieu urbain et le travail agricole dominant en milieu rural.

Sur les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail

Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail sont principalement liées à :

- La déconnexion entre les compétences acquises en formation et les compétences requises par le marché du travail, et selon les pays, un phénomène de plus en plus important de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- La méconnaissance du marché du travail : l'absence ou insuffisance des informations sur le marché du travail, l'absence ou la rareté des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle dans les pays ; l'absence ou l'insuffisance des outils de pilotage du système de DCTP/ETFP ;

- L'absence ou l'insuffisance des dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi ;
- L'absence d'un plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre des politiques nationales d'emploi ;
- L'inefficacité des politiques publiques de création et de promotion d'emplois ;
- L'absence ou l'insuffisance des mesures pour promouvoir l'investissement dans les secteurs porteurs d'emploi : climat des affaires peu attractif ; absence de fonds de démarrage pour les entrepreneurs ;
- La faiblesse du marché intérieur pour absorber les productions industrielles naissantes et ainsi favoriser la création d'emplois ;
- La faiblesse de la culture et de la formation entrepreneuriales.

Pour faire face à ces difficultés présentes à des degrés divers dans les pays, des mesures sont en cours ou envisagées.

Sur les mesures en cours ou en projet dans le domaine du DCTP

Les mesures mises en œuvre dans le domaine du DCTP dans les pays portent sur différents aspects, à savoir :

- ✚ *Les réformes pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants*
 - Diversification de l'offre de formation technique et professionnelle ;
 - Développement de l'apprentissage (traditionnel ou rénové) ;
 - Orientation des systèmes de formation vers les besoins des régions ;
 - Mise en œuvre de la Formation par Compétences (FPC/APC).
- ✚ *Les dispositifs pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs*
 - Développement de l'entrepreneuriat ;
 - Création des incubateurs d'entreprises ;
 - Mise en place de curricula pour créateurs d'entreprise et pas seulement pour demandeurs d'emploi.
- ✚ *Les mesures pour renforcer les compétences des maîtres d'apprentissage du secteur informel*
 - Mise en place des unités mobiles de formation (UMF) ;
 - Mise en place et équipement de centres de formation et de centres d'apprentissage ;
 - Mise en place de formation des maîtres d'apprentissage.
- ✚ *Les partenariats permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels*
 - Développement de partenariat public privé (signature de convention de partenariat) ;
 - Création de centres de formation publique à gestion privée.

Sur les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois

- ✚ *Les mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques :*

- Formation à l'entrepreneuriat et à l'acquisition de compétences techniques et professionnelles ;
- Mise en place de cabinet d'entrepreneuriat de jeunes femmes ;
- Création d'incubateurs.

✚ *Les moyens incitatifs pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes :*

- Réforme des législations en vue de faciliter la création d'entreprise et la promotion de l'emploi pour les jeunes ;
- La mise en place de programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ;
- Mise en place d'un pacte national de l'emploi ;
- Développement de l'agro-business.

✚ *Les politiques de développement du secteur privé.*

✚ *Les politiques de développement économique des régions.*

✚ *L'élaboration de Plan national de la jeunesse avec la mise en place de Conseil national de la jeunesse.*

Sur les expériences significatives d'insertion ou d'emploi des jeunes

Plusieurs expériences d'insertion et de création d'emploi ont été présentées. Elles se situent dans les catégories suivantes :

- la mise en œuvre de divers projets et programmes de développement de l'employabilité des jeunes et de promotion de l'emploi salarié ou l'auto emploi soutenue financièrement et techniquement par les pays et/ou par les partenaires ;
- la mise en place de dispositifs d'aide directe aux entreprises pour la formation dans les secteurs émergents et porteurs ;
- la mise en place de pôles d'innovation ou d'expertise tels que des incubateurs d'entreprises pour jeunes et/ou des centres de gestion et de coaching à destination des entreprises créées par des jeunes ou employant des jeunes ; et
- la gestion déléguée (ou pilotage) des centres de la formation aux entreprises, aux fédérations professionnelles et syndicats professionnels.

III. LES POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS EN PLENIERE

Au titre de la problématique de l'emploi des jeunes en général

Le séminaire fait le constat que les économies africaines de nos jours font face à deux réalités : d'une part l'importance du secteur informel et de l'autre, le besoin de trouver des mécanismes/mesures pour promouvoir l'employabilité des jeunes et les emplois dans le secteur moderne favorisant l'innovation technologique et la compétitivité à l'échelle globale. La conséquence de ces deux exigences est la nécessité pour le système de DCTP d'avoir deux types d'appareils de formation : l'un pour répondre aux réalités et besoins du secteur informel, et l'autre pour rendre le secteur formel plus performant sur le plan national et plus compétitif sur le marché de la mondialisation.

Pour le secteur informel, il s'agit de développer la formation à des compétences pour l'auto-emploi et la micro-économie, de favoriser la polyvalence des compétences, et de mettre en place des systèmes de remédiation. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des partenariats innovants au niveau local avec les collectivités et en faveur des jeunes sortants des systèmes éducatifs, des jeunes non-scolarisés ou déscolarisés, etc.

En ce qui concerne le secteur formel, il s'agit de former pour répondre aux besoins de compétences dans les industries et secteurs porteurs dans les pays, et dans les

technologies de pointe pour la transformation des économies africaines. Dans cette perspective, la formation doit viser l'acquisition de compétences pour favoriser l'innovation et la transformation. Elle nécessite le développement de partenariat école-entreprise, le décloisonnement des financements et l'adoption d'une approche intersectorielle. La formation ainsi conçue est au service d'une économie nationale pour anticiper les besoins du marché du travail et de l'économie mais elle est aussi tournée vers l'extérieur avec aussi comme objectif la mobilité des travailleurs.

Les autres points discutés sont :

- La nécessité de définir et d'opérationnaliser une politique nationale de l'emploi pour servir de cadre de référence aux multiples mesures en faveur d'emploi et pour piloter les nombreux projets et programmes dans les pays ;
- Le coût des formations professionnelles et des projets d'insertion des jeunes tels que présentés ainsi que le coût de l'insertion des jeunes qui sont exorbitants. Il y a lieu d'imaginer et de mettre en place des dispositifs moins onéreux ;
- La plupart des financements de programmes et de projets mentionnés dans les rapports vont vers le secteur formel. Il n'existe pas de financement de l'Etat pour favoriser la création d'emplois dans le système informel. Par ailleurs, une grande partie du financement dans l'informel vient des PTFs et du secteur privé.

Au titre des concepts et de la méthodologie utilisés pour les études-pays

Il est apparu nécessaire de définir ou d'harmoniser la compréhension des concepts suivants :

- la notion de « secteur informel » ; et
- la notion de « jeunes ».

La notion de jeunes diffère parfois selon les pays et les organisations internationales. Après discussion, il a été recommandé aux pays pour la suite des travaux, de fournir des statistiques qui soient comparables entre pays et d'adopter la classification de l'Union Africaine qui situe la jeunesse dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 35 ans, tout en précisant les données sur la tranche d'âge de 15 à 24 ans (norme de l'Union Européenne) pour satisfaire au besoin de comparaison internationale.

Au titre de l'analyse des contenus des rapports

En ce qui concerne les rapports, le travail de finalisation devra porter sur :

- La nécessité de refléter les évaluations faites pour les programmes/projets présentés. L'analyse de l'impact de ces programmes et projets en faveur de l'emploi des jeunes initiatives pour intégrer les niveaux méso (celui des acteurs sociaux ou des organisations sociales au sein de la société civile qui gèrent la formation) et macro (qui se réfère aux politiques publiques, et éventuellement, au marché international, c'est-à-dire à la globalisation) ;
- La prise en compte de la dimension « durée » des initiatives présentées dans les rapports ;
- La nécessité d'investir plus dans la collecte et l'analyse des données sur les jeunes et l'emploi pour une meilleure appréhension de la problématique de l'emploi des jeunes ;
- La nécessité de faire une sélection des initiatives qui sont vraiment prometteuses dans les pays et de préciser la population cible et les actions à mener ;
- Le besoin d'indiquer les sources de financement des initiatives présentées ;
- La nécessité de mieux refléter les enjeux du monde rural en termes de jeunes et d'emplois des jeunes.

IV. LES ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE A PRESENTER A LA CONFERENCE DES MINISTRES

Groupes Francophones

En préambule à leurs propositions d'orientations et de recommandations pour la Conférence des Ministres, les groupes francophones, ont réitéré les constats suivants :

- une croissance économique des pays africains avec peu de création d'emplois et de développement humain ;
- un secteur informel représentant environ 90% des emplois, à l'inverse du système de formation formel qui s'adresse à moins de 10% des actifs de ce secteur ;
- le poids socio-économique du monde rural à ne pas négliger ;
- une qualité de la formation et une couverture du système DCPT très faibles, et
- une faible valorisation du système DCPT.

Les mesures proposées relèvent de deux orientations principales :

- mettre en place un système de gouvernance partagée (inclusive) pour l'amélioration de la formation, l'insertion et la création d'emplois en faveur des jeunes ; et
- inscrire dans la durée les interventions publiques et faire le suivi-évaluation des actions.

Problématique 1 : comment prendre en compte les exigences des secteurs informel et formel dans la formation professionnelle ?

- Analyser les besoins de l'économie ;
- Améliorer l'organisation du secteur informel ;
- Identifier les besoins des actifs du secteur informel ;
- Renforcer les capacités des actifs et des créateurs d'emplois (Chef d'unité de production informelle, accompagnement appui à ce secteur) ;
- Promouvoir les écoles sectorielles ;
- Etablir un dispositif permanent d'observation du secteur informel ;
- Adopter une approche pédagogique dynamique tenant compte des besoins en formation du secteur informel ;
- Confier au Ministère de la Formation Professionnelle l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre National de Certification.

Problématique 2 : Quels sont les changements préconisés pour améliorer la formation professionnelle, l'insertion et l'emploi des jeunes?

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Promouvoir et ou renforcer les observatoires de l'emploi et de la formation dans les différents pays en vue d'une meilleure prise en compte des besoins de l'économie ;
- Promouvoir l'apprentissage comme mode de formation qui tient compte des besoins de l'économie ;
- Mettre en place un système d'orientation, d'information et de conseil sur les dispositifs de formation ;
- Adapter les dispositifs de formation aux réalités et opportunités économiques locales et internationales ;

- Concevoir des curricula adaptés aux besoins de l'économie et en partenariat avec les organisations socio-professionnelles ;
- Dynamiser le partenariat entre les acteurs étatique et non étatique (P.P.P.) ;
- Améliorer l'accès et la qualité des systèmes de formation de base et de DCPT ;
- Améliorer la qualité de la formation des formateurs.

INSERTION

- Développer l'entrepreneuriat ;
- Mettre en place ou renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes et les doter de moyens conséquents ;
- Mettre en place un dispositif permanent d'évaluation de ces dispositifs ;
- Améliorer le SIMT ;
- Renforcer les services publics d'emploi dans le cadre de leurs interventions en faveur de l'emploi des jeunes ;
- Promouvoir les mesures incitatives favorables à l'insertion des jeunes ;
- Promouvoir l'auto-emploi des jeunes (information-formation-crédit) ;
- Améliorer les programmes d'appui à l'emploi des jeunes.

EMPLOI

- Promouvoir et/ou renforcer l'investissement public ;
- Mettre en place des mesures d'incitation à l'investissement privé (Mesures fiscales incitatives, sécurité foncière, etc.).

Groupe Anglophone

Mesure pour une meilleure articulation entre l'économie et le système de formation

Un partenariat public-privé innovant pour établir un système d'information sur le marché du travail, et mener des actions planifiées et concertées.

Mesures pour améliorer le système de formation professionnelle

- Elargir et renforcer le système d'apprentissage traditionnel et rénové ;
- Définir des cadres ou des instruments pour reconnaître les acquis des apprentissages de plusieurs environnements et pour faciliter notamment l'employabilité et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Renforcer et soutenir financièrement l'éducation de base (par les Etats) pour assurer les bases requises pour le DCTP.

Mesures pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail

- Introduire la formation à l'entrepreneuriat très tôt dans le système éducatif ;
- Mettre en place des mécanismes pour permettre aux jeunes d'accéder au marché du travail, d'y rester et de se développer (ex : Harambee Project en Afrique du Sud, et le mécanisme institué à Maurice) ;
- Assurer un environnement intégré ou un écosystème favorisant un partenariat Etat-Secteur privé et jeunes entrepreneurs pour l'auto-emploi (ex: Cas de l'Egypte : partenariat jeunes entrepreneurs avec des entreprises pour des contrats d'approvisionnement dans le cadre d'un système d'incubation) ;

- Faire une révision des politiques et systèmes pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Mesures pour la création d'emplois des jeunes

- Identifier et mettre en œuvre des stratégies qui auront des impacts importants sur les économies et sur une grande partie de la population (ex : Mega projets) ;
- Mettre en œuvre des stratégies et mesures pour maintenir les emplois existants ;
- Améliorer l'environnement pour « faire des affaires ».

V. LA FINALISATION DES RAPPORTS PAYS

Deux points à retenir :

- Le travail de finalisation devra tenir compte des points exprimés ci-dessus selon les cas. Les coordinateurs en charge de la rédaction du rapport de synthèse ont insisté sur la nécessité de faire un résumé de deux pages du rapport-pays et de finaliser le rapport avant fin avril 2014 ;
- Le rapport de synthèse des études-pays sera envoyé aux experts-pays pour une validation avant la tenue de la Manifestation sur l'emploi des jeunes de juillet 2014.

VI. LA VIE DU POLE DE QUALITE INTER-PAYS POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES (PQIP/DCTP) ET LES ACTIONS FUTURES

Monsieur Richard WALTHER a esquissé les orientations de structuration du Pôle pour le futur avec notamment la mise à disposition d'une personne à mi-temps par la Côte d'Ivoire et la perspective de mener au moins une activité annuelle au sein du Pôle. Il a, par ailleurs, informé de la nécessité de continuer à mobiliser des financements pour les actions futures du Pôle dans le domaine du DCTP.